

CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX BOURSES FRANCE EXCELLENCE-MAJOR

Le statut de boursier ou boursière France Excellence-Major

Ancien ou ancienne élève d'un établissement français à l'étranger, vous envisagez de vous inscrire dans un cursus de l'enseignement supérieur en France et de poursuivre vos études supérieures jusqu'au niveau Master 2 ou équivalent.

Vous êtes bénéficiaire de la bourse France Excellence-Major dès lors que vous avez été sélectionné.e par la commission, que vous avez obtenu la mention très bien au baccalauréat et que vous avez confirmé votre admission dans un établissement d'enseignement supérieur français. La date d'entrée en vigueur de la bourse est fixée au 1er septembre pour une durée maximale dans le programme de cinq ans (six si année de césure) correspondant à 60 mensualités maximum pour les bourses à Taux 1 et 2.

La bourse France Excellence-Major vous donne le statut de boursier ou boursière du gouvernement français (BGF). La qualité de boursier ou boursière est conditionnée par votre présence en France, sauf dans le cas d'une bourse demandée à titre conservatoire ou d'un report de bourse d'un an.

La bourse France Excellence-Major tout au long de vos études

Votre dossier de boursier ou boursière France Excellence-Major fait l'objet d'un double suivi :

- administratif et financier : le versement de la bourse, la prise en charge des différentes prestations et le suivi administratif sont assurés par l'opérateur Campus France, mandaté par l'AEFE.

- suivi pédagogique, individuel et invitation à des évènements : l'évolution de votre parcours durant vos études supérieures, la décision quant au maintien, à la suspension ou à l'arrêt définitif de votre bourse ainsi que l'invitation à des évènements relèvent de l'AEFE.

Vos engagements

Vous vous engagez à fournir à Campus France tous les documents et justificatifs demandés tout au long de votre cursus pour garantir le bon suivi de votre dossier, sous peine de voir suspendre votre bourse.

Vous devez informer Campus France de l'évolution de votre cursus en fournissant un certificat de scolarité lors de chaque rentrée universitaire, vos résultats pédagogiques (par semestre et en fin d'année universitaire), les conventions de stage, et tout autre document justifiant d'une modification de votre parcours.

Vous devez informer l'AEFE de tout changement durant votre parcours d'études, projet d'échange, de stage ou changement d'établissement. En effet, un changement d'orientation, d'établissement ou de projet non autorisé par l'AEFE peut remettre en cause le bénéfice de votre bourse. Vous vous engagez à être assidu et à suivre tous les enseignements de votre cursus.

En votre qualité de boursier ou boursière France Excellence-Major, vous vous engagez à participer aux évènements liés au programme (réunion d'accueil, évènements ponctuels organisés par l'AEFE ou le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères).

En tant que bénéficiaire de la bourse France Excellence-Major délivrée par l'AEFE et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), vous vous engagez à respecter les conditions générales applicables à ce programme ainsi que la réglementation qui vous est remise. Par ailleurs, vous acceptez les prestations liées au taux de bourse qui vous est accordé et prenez acte que ce taux de bourse vous est attribué pour la durée intégrale de votre parcours, quel que soit votre lieu d'études en France. Aucune augmentation du taux de bourse ne pourra être accordée, exceptée dans le cadre défini par la réglementation du programme.

Dispositions complémentaires

La bourse France Excellence-Major cofinancée par l'AEFE et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères constitue une aide financière et ne constitue en aucun cas un financement total de vos études et de votre vie quotidienne en France. Il vous appartient donc de prévoir un complément financier à cette aide : fonds propres ou prêts bancaires le cas échéant.

Toutes les informations relatives à votre arrivée et séjour en France peuvent être obtenues auprès de votre établissement d'origine ou du service culturel de l'ambassade de France de votre pays. Le bureau Parcours des élèves et Orientation de l'AEFE peut également vous apporter des informations complémentaires.

Votre prise en charge débute au 1er septembre de l'année en cours. Aucune prise en charge financière ne pourra être effectuée avant cette date.

Le bénéfice de votre bourse est strictement personnel.

Le non-respect de ces conditions et de la réglementation du programme pourra entraîner votre radiation après décision de l'AEFE.

Notre politique de protection des données

La présente politique énonce les principes de protection des données à caractère personnel.

Elle définit le cadre des opérations de traitement des données à caractère personnel.

Les principaux objectifs de la protection des données à caractère personnel sont d'assurer :

- le respect des droits et de la vie privée des personnes concernées
- le traitement loyal et transparent de leurs données à caractère personnel
- l'application de la réglementation et des bonnes pratiques

La collecte, le traitement et la communication des données à caractère personnel sont encadrés par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 en date du 27 avril 2016 et dans la continuité de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Le RGPD affirme la primauté des droits des personnes physiques à l'égard de leurs données tout en présentant un cadre d'utilisation de ces données notamment le respect impératif des 3 critères suivants obligatoires :

- Licéité
- Loyauté
- Transparence.

Responsable de traitement

L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) est le Responsable de Traitement.

L'Agence est basée en France : 4, passage du Colisée 93400 Saint-Ouen-sur-Seine.

Données à caractère personnel

Lors de votre candidature informatique, certaines données pourront être collectées. L'AEFE veille à ne collecter et ne traiter que des données strictement nécessaires eu égard à la finalité du traitement de la candidature.

Les catégories de données à caractère personnel susceptibles d'être collectées sont les suivantes :

- Données d'identification complète
- Données administratives
- Données relatives au parcours scolaires
- Données professionnelles
- Données financières

Finalité de la collecte

Les traitements mis en œuvre par l'AEFE répondent à une finalité explicite, légitime et déterminée.

Vos données sont traitées principalement pour les finalités suivantes :

- L'examen de votre parcours scolaire dans le cadre de la bourse France Excellence Major
- La gestion des dossiers de candidatures dans le cadre de la bourse France Excellence Major
- La sélection des dossiers de candidatures dans le cadre de la bourse France Excellence Major

Destinataires des données collectées

L'AEFE ne communique vos données à caractère personnel qu'à des destinataires habilités et déterminés. Les destinataires de vos données à caractère personnel sont notamment les suivants :

1. Le bureau parcours des élèves et orientation (BPEO) de l'AEFE ;
2. Le chef d'établissement de votre lycée ;
3. Le conseiller de coopération et d'action culturelle ;

4. Membres de la commission de sélection des FEM
5. Campus France ainsi que d'éventuels partenaires désignés par l'AEFE (partenaires indiqués dans notre circulaire et dans la convention portant mandat de gestion).

Catégorie des personnes concernées

- Utilisateurs Elèves
- Représentants légaux

Conservation des données

L'AEFE ne conserve vos données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la législation en vigueur.

Les dossiers des lauréats boursiers ou lauréates boursières France Excellence Major sont conservés dans l'application « Cascade » pour 7 ans pour les candidatures retenues à compter du dernier accès au compte utilisateur. Les dossiers des candidats et candidates non retenus sont conservés dans l'application « Cascade » 6 mois après la décision de la commission de sélection des boursiers et boursières France Excellence Major.

Sécurité et confidentialité

La confidentialité et la sécurité de ces informations sont impératives.

L'AEFE assure la sécurité de vos données à caractère personnel en mettant en place une protection des données renforcée par l'utilisation de sécurisation physiques et logiques.

En cas de sous-traitance d'une partie ou de la totalité de la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel, l'AEFE s'engage à imposer contractuellement aux sous-traitants des obligations de confidentialité et de sécurité des données à caractère personnel confiées, en conformité avec l'article 28 du RGPD.

Nous mettons en œuvre l'ensemble des mesures de sécurité et de confidentialité pour protéger les données collectées.

Droits des personnes concernées

Aux termes de notre Politique de protection des données, nous nous engageons à protéger vos données de toute atteinte. Conformément aux articles 15 à 22 du RGPD, vous pourrez demander à tout moment et gratuitement à accéder aux données le concernant, à les rectifier ou à les effacer, auprès de notre Délégué à la protection des données (Data Protection Officer), à l'adresse suivante :

dpo.aefe@diplomatie.gouv.fr ou à la CNIL en l'absence de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois. L'utilisateur pourra également s'opposer au traitement le concernant pour des motifs légitimes.

Pour toutes demandes d'information concernant la politique de protection des données à caractère personnel mise en œuvre par l'AEFE, vous pouvez vous adresser par courrier postal à l'AEFE, 4 passage du Colisée 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, ou par courrier électronique auprès de notre Délégué à la protection des données (Data Protection Officer), à l'adresse suivante : dpo.aefe@diplomatie.gouv.fr.

Modification

La présente politique de confidentialité pourra évoluer en fonction du contexte légal et réglementaire et de la doctrine de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).